

DIPLOMES OBTENUS

Diplômes, titres ou certificats obtenus	Date d'obtention	Etablissement

NIVEAU SCOLAIRE

Niveau de scolarité atteint	Date de fin de scolarité	Etablissement

CRITERES D'ADMISSION

Etude de dossier par une commission composée de formateurs et de représentants professionnels du secteur Médico-Social (*dossier de candidature + lettre de motivation manuscrite + Curriculum Vitae détaillé et à jour*).

Epreuve Orale d'admission (sauf pour les personnes admises de droit)¹ :

Elle consiste en un entretien de 30 minutes, avec un jury composé d'un représentant du secteur professionnel et d'un formateur, à partir de la lettre de motivation renseignée par le candidat et jointe au préalable au dossier d'inscription.

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 peuvent être admis en formation.

Entretien de positionnement pour les personnes admises de droit :

Un entretien de 30 minutes, avec un jury composé d'un représentant du secteur professionnel et d'un formateur, portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation de travail social.

1

Arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES : Art. 2. – « Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature: 1o Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté; Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences. 2o Les lauréats de l'Institut de l'engagement; 3o Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation; 4o Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles; 5o Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale. Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation. En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant des cinq situations mentionnées à l'alinéa précédent, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté par ordre d'ancienneté de leur délivrance. »

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une lettre de motivation manuscrite de 2 pages minimum (cf. consignes de rédaction ci-jointes)
- Un Curriculum Vitae détaillé et à jour
- La photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) valide ou titre de séjour valide
- 1 photo d'identité (**à coller sur la première page**)
- Les photocopies de tous les diplômes
- La photocopie de l'attestation de FRANCE TRAVAIL (selon situation)
- Photocopie du contrat de travail (selon situation) ou Attestation de l'employeur pour la prise en charge financière de la formation (selon situation)
- Si vous êtes reconnu Travailleur Handicapé, une photocopie de la RQTH délivrée par la CDAPH
- Un chèque de 155 € à l'ordre de l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale pour les frais d'admission.**

(Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte)

SIGNATURE DU CANDIDAT

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant ma situation personnelle et professionnelle et confirme ma candidature à l'épreuve de sélection pour la formation **A**ccompagnant **E**ducatif et **S**ocial.

Fait à :..... le.....

Signature du (de la) candidat(e) :

CALENDRIER ET ECHEANCES

POUR UNE RENTREE LE 29 SEPTEMBRE 2025

Session 1 :

*Possibilité de déposer des candidatures **jusqu'au 06 juin 2025***

Étude de dossiers : 16 juin 2025

Epreuve orale d'admission ou entretien de positionnement : 23 juin 2024

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Camille FUCHS

Responsable de formation

☎ : 03 89 33 57 90

✉ : c.fuchs@praxis.alsace

Carmelina IACOBOZZI

Assistante de formation

☎ : 03 89 33 57 94

✉ : c.iacobozzi@praxis.alsace

Pour l'admission à l'entrée en formation au DE AES

Consignes de rédaction pour la lettre de motivation

Pour compléter votre dossier d'inscription, vous devez rédiger une lettre de motivation, manuscrite, composée de plusieurs parties (minimum deux pages)

Dans un premier temps :

- Présentez-vous en quelques lignes.
- Expliquez quelles sont vos attentes concernant cette formation et quel est votre projet professionnel.

Dans un deuxième temps :

- Rédigez un passage expliquant ce qui vous motive pour entrer en formation AES.
- Présentez une ou plusieurs expériences professionnelles (ou du bénévolat, ou stages...) qui vous ont particulièrement marqué et précisez pourquoi.